

Le 14 novembre 1880 à midi
 L'an mil huit cent quatre-vingt le conseil
 municipal de la Commune de Casbiers canton de Lavatet
 s'est réuni au lieu de ses séances pour tenir sa session
 ordinaire de Novembre sous la présidence de M. Ducis
 et M. Noain.

Etant Présents M. Ducis Noain, Ducoux, Chenu
 adjoint, Barot Chomus, Bodaillec, Bouze L^e Dallan

La séance étant ouverte il a été procédé à l'élection
 d'un secrétaire pris dans les rangs du conseil. M. Bouze
 ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
 pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président donne connaissance au conseil du budget
 des ressources, des travaux et dépenses des chemins vicinaux.

ordinaires. Les recettes s'élevaient à 1636⁵ et la dépense, à la même somme 1636. ~~reste~~ Il n'y a donc pas de fonds libres d'après le dit budget.

Le conseil après avoir délibéré accepte le dit budget dressé par M. l'agent-royal et Arrondissement cantonal.

Tout est délibéré la fois, mois et ans sur dits et ont signé au registre les membres présents.

M. Thevenaz

G. Budwillac

Dalard

Thevenaz

Durieux 77

Même séance.

M. le Président donne connaissance au conseil de la lettre préfectorale du 27^e dernier tendant à demander le paiement des terrains livrés pour la construction du Chemin d'intérêt commun N. 11.

Les propriétaires demandent instamment le paiement des indemnités qui leur sont dues.

M. Vauger cinq cents francs 500⁵

M. Gabriel Thevenaz cinq cent cinquante francs 550

" Labonne trois cents francs 300

" Monzies deux cent cinquante francs 250

" Gillibert deux cent cinquante francs 250

Beineix et Tauxes cinquante francs 50

Total 1700 francs

sans compter les intérêts qui pourront être réclamés ce qui porte la somme de deux mille francs pour le paiement des indemnités.

Le conseil après délibération et après un vote au bulletin, seul de six voix contre une, demande le paiement exigé.

Le conseil demande donc que la somme de deux mille

frances nécessaire soit mise à la charge de la commune
 et demande aussi que l'avance lui en soit faite au
 moyen des fonds de la ligne. Les remboursements de cette sorte
 seront effectués au fur et à mesure de la rentrée
 des fonds disponibles dans la caisse municipale, car
 en ce moment la commune ne possède aucun fonds
 libres tant imposés au maximum pour construction,
 des maisons d'école et les réparations au presbytère.

Il est donc impossible de pourvoir d'urgence et exactement
 les ressources qui pourront être destinées au remboursement
 de cette avance; lequel remboursement pourra être fait
 comme il est dit quand la caisse municipale aura
 des fonds libres.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits et
 ont signé au registre les membres présents.

Sinot Thomas De Bony Ducouge Dirix
Choucrie Raduillier
Dalard

Même séance.

M. le Président donne connaissance au conseil
 du dossier relatif à l'acquisition nécessaire par l'achat
 de terrain, nécessaire pour l'établissement des maisons
 d'école.

Le conseil après avoir pris connaissance du dit
 dossier et de la réclamation, qui est établie dans le
 procès verbal par M. Ducouge et de l'avis du commi-
 saire enquêteur passé au vote secret indique le lieu
 où cette maison, devra être établie, par quatre non contre
 trois ~~est~~ et elle les vire de M. Ducouge et demande
 quelle la construction ait lieu dans la place indiquée
 par l'architecte et demande aussi l'acquisition à ce

synd soit pourvue avec la plus grande vitesse demandée
à ce que l'adjudication puisse donner le plus tôt possible.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdit et ont signé
les membres présents au registre.

Arrest Thomas Sec. Bourgeois

Dumouy

Cherrier f. Bissu

Dalard

Fering

Wame sciences

M. le Président propose au conseil de prendre une
délibération tendant à obtenir qu'une adjudication ait
lieu pour la continuation du chemin ^{de petite communication N° 1} ~~de grande communication N° 1~~

Le Conseil municipal accepte la proposition de
M. le Maire et demande à ce que les fonds libérés pour
le chemin N° 1 soient employés à une adjudication pour
le dit chemin.

Arrest Thomas Sec. Bourgeois

Dumouy

Cherrier f. Bissu

Dalard Fering